

LEGENDE

-  Limite de zone ou de secteur
- UC** Indice de zone
-  Espace Boisé Classé (EBC)
-  Emplacement réservé
-  Servitude de mixité sociale au titre de l'article L 123-2.b
-  Emprise constructible
-  Polygone d'implantation
-  Zone non aedificandi
-  Bâti agricole identifié au titre de l'article L 123-3.1
-  Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11 du nouveau code de l'urbanisme
-  Éléments de paysage et de patrimoine protégés au titre de l'article L 123-1.5-7
-  Ilot bâti protégé au titre de l'article L 123-1.5-7
-  Jardin protégé au titre de l'article L 123-1.5-7
-  Restanques protégées au titre de l'article L 123-1.5-7
-  Éléments végétaux protégés au titre de l'article L 123-1.5-7



DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DU PRADET

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



Partie Sud

Procédure :

Approbation



ALTEREO - 2 avenue
Madeleine Bonnaud - Parc
d'activités Point Rencontre -
13770 Venelles

Modification
simplifiée n°2

ECHELLE 1:3 000

Rédacteurs : JUR / ACR - Vérificateur : MALB - Approuvateur : VEC

0 100 200 300 400 m

